

## COMPTE RENDU De la COMMISSION FINANCES

**19 DECEMBRE 2017 A 14 HEURES A QUILLAN**

**Présents:** Jacques Galy, Evelyne Garros, Gilbert Simon, Francis Savy, Igor Beloff et Isabelle Martinez

**Excusés :** Jean Christophe Gauvrit, Jean Pierre Esposito, Yves Anior, Jean Jacques Marty, Pierre Castel, Georges Reverte,

1) Lors de la précédente commission, il avait été acté un **financement de la section d'investissement** par la réalisation d'un prêt de 300 K€, qui représentait la part de financement à la charge de la CCPA, après encaissement des subventions et du FCTVA, et qui permettait de conserver le report du fonctionnement pour l'équilibre du budget 2018., sans alourdir la charge de la dette, en tenant compte de la fin de certains emprunts en 2018.

Et dans ce sens, le dernier Conseil, a validé cette option en votant la réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne.

Cependant, le comité d'agrément de cet organisme est revenu sur sa décision, sur le fait que le compte administratif 2017 estimatif qui lui a été fourni, s'il constate une nette amélioration par rapport aux années précédentes, reste insuffisant car l'autofinancement prévu ne suffit pas en l'état actuel, au remboursement de la dette, même si le taux d'endettement de la CCPA est faible.

La Caisse d'Épargne, dans son analyse considère que les engagements financiers de la CCPA sont primordiaux, notamment au niveau du programme départemental de déploiement de la fibre optique qui concourt au développement du territoire.

La banque propose donc la mise en place d'un « tour de table » réunissant les banques, la DDFIP, la Préfecture et la Caisse des Dépôts et Consignations avec le SYADEN pour travailler sur une prospective budgétaire 2018/20.

2) **REOM** : les informations communiquées début décembre par le COVALDEM indiquent une importante hausse de la cotisation de la CCPA, due d'une part à la hausse des frais de traitement avec entre autres, la revalorisation de la TGAP et d'autre part sur les mauvais résultats du tri sélectif des habitants de la CCPA. Le plafond des taux de refus sur ces « flux » est fixé à 12 % pour recevoir 100% des aides et le résultat est de 18%. Du coup, la CCPA est sanctionnée, et c'est la règle du jeu et son produit d'aides reversées par le COVALDEM estimé à 152 K€ a été en réalité de 70 K€...

Présentation du Budget prévisionnel 2018 (*Cf. en pièce jointe*)

Proposition d'augmentation de la REOM pour l'année 2018. (*Cf. en pièce jointe*)

3) **Présentation des CA prévisionnels des différents budgets.** (*Cf. en pièce jointe*)

Précision sur le Budget Général : prévisionnel sans les subventions d'équilibre aux budgets annexes

4) **L'école de musique d'Espérasa-Couiza :**

La CCPA a été alertée que cette structure associative était en difficulté financière

Pour assurer son avenir, elle doit trouver un complément de 8 000 € partagé entre la CC du Limouxin pour 6 000 € et la CCPA (ou ses communes) pour 2 000 € au début de l'année 2018.

La structure accueille actuellement 78 enfants et emploie 3,5 ETP.

Sans ces aides, cette école de musique serait amenée à fermer en avril 2018.

Le fait qu'elle soit dans le « giron intercommunal » amène une revalorisation de la participation du Conseil départemental.

Il est donc proposé au Bureau, sur avis favorable de la commission, de débattre de l'avenir de cette structure, en prenant en compte les éléments suivants :

1) d'une manière globale, l'intérêt des familles et l'attractivité du territoire ;

2) que les finances actuelles de la CCPA ne permettent pas de charges supplémentaires et que donc le financement est envisagé sur les AC des communes où habitent les élèves ;

3) que la prise de compétence va transférer l'école de musique de Quillan.